



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

20 JUIN 1974

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973**

— SECTEUR COMMUNICATIONS —

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION PERMANENTE
PRESENTE A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **Mme RYCKMANS**

(1) Cfr. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur
Voir : 5-IV (S.E. 1974) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Jeunesse et de l'Education permanente a consacré le 4 juin 1974, une séance à l'examen du projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973 — Secteur Communications ⁽¹⁾.

Exposé du ministre.

Le ministre des Communications déclare que le feuillet d'ajustement présente une diminution de 1.040.000 francs découlant des mesures anti-inflatoires prises par le gouvernement précédent. Une diminution de 5 p.c. des crédits avait été prévue à l'époque.

Discussion générale et discussion des articles.

Après avoir entendu les explications du ministre, la commission n'a pas estimé devoir

entamer une discussion à propos des réductions proposées.

Vote sur l'ensemble.

La commission, à la demande du président, décide de passer au vote sur l'ensemble du secteur Communications.

Ce secteur est adopté par 5 voix pour et 8 abstentions.

La commission fait confiance à son président et à son rapporteur pour l'adoption du présent rapport.

Le Rapporteur, *Le Président,*
Mme G. RYCKMANS. G. CLERFAYT.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : M. Clerfayt (président), M. Bourgeois, Mme Brenez, MM. Burgeon, Cornet d'Elzius, Dejardin, Gillet J., Helguers, Herbage, Maes, Pêtre, Mme Petry, Mme Ryckmans (rapporteur), M. Stassart.